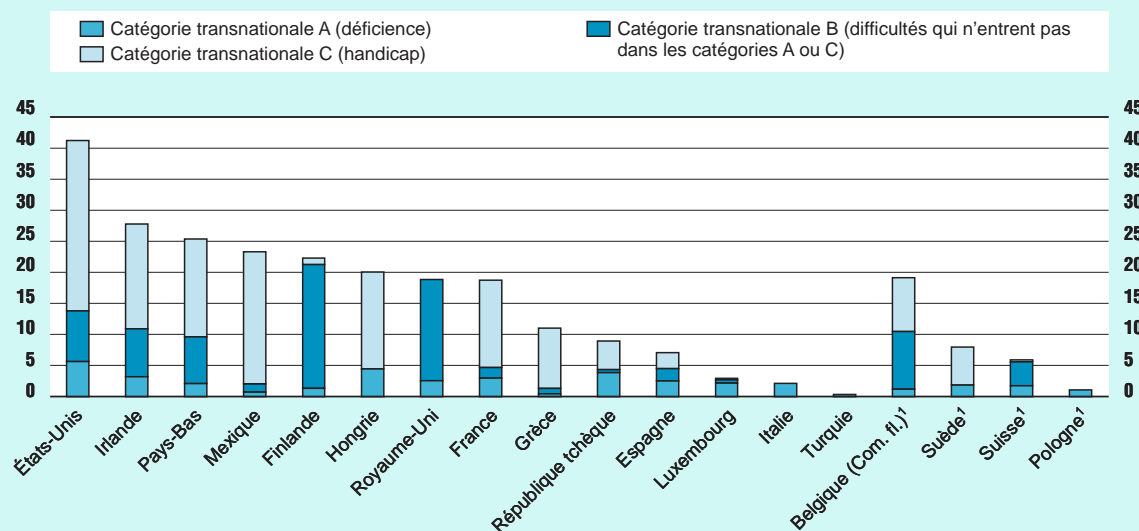


ÉLÈVES BÉNÉFICIAIRES DE RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES POUR ACCÉDER À L'ÉDUCATION SCOLAIRE (DU FAIT D'INCAPACITÉS, DE TROUBLES DE L'APPRENTISSAGE OU DU COMPORTEMENT ET DE HANDICAPS SOCIAUX)

- Les différents pays recensent des proportions très variables d'élèves ayant besoin d'un soutien supplémentaire. La proportion d'élèves qui bénéficient de ressources supplémentaires varie de 41 pour cent à moins de 1 pour cent de l'effectif total scolarisé dans le primaire et le premier cycle du secondaire.
- Dans certains pays, les élèves souffrant d'incapacités (classées dans la catégorie internationale A) sont scolarisés dans des écoles spéciales alors que dans d'autres, ils le sont dans des écoles ordinaires. Ces différences mettent en lumière des inégalités possibles entre les pays en termes de dispositions en matière d'éducation et une très grande diversité des projets pédagogiques et des modes de socialisation de *tous* les élèves concernés.
- Dans presque tous les pays, les garçons bénéficient d'une part sensiblement plus importante de ressources supplémentaires que les filles.



Graphique C5.1. **Élèves bénéficiant de ressources supplémentaires dans l'enseignement primaire et dans le premier cycle du secondaire (1999)**
En pourcentage de l'effectif total de l'enseignement primaire et du deuxième cycle du secondaire, selon la catégorie transnationale, calculs basés sur le nombre d'individus



1. Les données de la catégorie transnationale C ne sont pas disponibles ou sont partiellement manquantes.
 Les pays sont classés par ordre décroissant de la proportion d'élèves bénéficiant de ressources supplémentaires.
 Source : OCDE. Tableau C5.1.

■ CONTEXTE

Cet indicateur compare la proportion d'élèves auxquels des ressources supplémentaires sont accordées pour les aider à suivre le programme scolaire ordinaire.

Les élèves souffrant d'un handicap, de troubles d'apprentissage, comportementaux ou émotionnels et ceux issus de milieux défavorisés bénéficient souvent d'un soutien supplémentaire à l'école pour être en mesure de progresser de façon satisfaisante. Ces élèves sont de plus en plus intégrés dans le système éducatif ordinaire, bien que beaucoup continuent de fréquenter des établissements spéciaux.

L'orientation des politiques d'éducation en faveur d'un apprentissage tout au long de la vie et de l'équité revêt une importance toute particulière pour ces élèves, car ce sont eux qui risquent le plus d'être marginalisés, non seulement à l'école mais aussi sur le marché du travail et dans la vie sociale en général. Il est essentiel de suivre les dispositions prises pour ces élèves en matière d'éducation, notamment au vu de l'importance des ressources supplémentaires qui sont en jeu.

Beaucoup de pays mettent en œuvre des politiques constructives en vue d'assurer des prestations équitables à ceux qui ont des besoins particuliers et de les intégrer dans la société. Toutefois, les dispositions législatives, les attitudes traditionnelles, la formation des enseignants, le cloisonnement des systèmes et les définitions de catégories (les catégories de capacité, par exemple) sont autant de facteurs qui, entre autres, constituent autant de pierres d'achoppement pour l'intégration, voire facilitent l'exclusion. De nombreux pays s'intéressent de plus en plus aux questions relatives aux disparités entre hommes et femmes, y compris les taux de réussite différenciés dans l'enseignement ordinaire.

Pour assurer un enseignement à ces élèves, la plupart des pays mettent des ressources supplémentaires à la disposition des établissements scolaires. Il s'agit en général d'enseignants et d'aides éducateurs supplémentaires ainsi que d'auxiliaires médicaux tels que des orthophonistes et des kinésithérapeutes, mais aussi d'aménagements dans les locaux et les installations. Les pays se différencient sensiblement du point de vue des dispositions prises et des lieux dans lesquels elles sont mises en œuvre – établissements scolaires spécialisés, classes spéciales intégrées à des écoles ordinaires ou classes ordinaires dans des établissements ordinaires ou autres lieux.

■ OBSERVATIONS ET EXPLICATIONS

Proportion d'élèves bénéficiant de ressources supplémentaires

Faute d'un accord sur les définitions, il était difficile dans le passé de comparer à l'échelle internationale les effectifs et les proportions d'élèves qui, en raison d'incapacités, de troubles de l'apprentissage ou du comportement, ou parce qu'ils sont défavorisés, accèdent plus difficilement à l'éducation scolaire. Les stratégies basées sur la comptabilisation des effectifs scolarisés dans des établissements spécialisés, ou encore sur des modèles de handicaps définis à partir de classifications médicales, ne reflètent pas la situation réelle dans de nombreux pays où les élèves handicapés sont de plus en plus intégrés dans le système éducatif ordinaire et où l'on se rend compte que ces modèles de type médical ne permettent guère de planifier les services d'enseignement requis pour répondre aux besoins de ces élèves.

Conçu dans une optique différente, cet indicateur est construit à partir de données relatives aux ressources supplémentaires fournies pour aider les élèves à accéder à l'éducation scolaire, quelle que soit l'origine de leurs problèmes. Pour permettre la comparaison, les effectifs d'élèves se définissent donc en termes de ressources publiques et/ou privées supplémentaires fournies pour permettre aux intéressés de suivre le programme scolaire ordinaire.

Pour rendre les comparaisons possibles, les pays ont réparti les catégories dans lesquelles ils classent eux-mêmes les élèves souffrant d'incapacités, de troubles de l'apprentissage ou défavorisés à l'intérieur d'une taxinomie internationale simple en trois catégories. Dans cette taxinomie, la catégorie A correspond, dans les grandes lignes, aux besoins résultant d'une déficience, la catégorie B aux besoins des élèves qui souffrent de troubles de l'apprentissage ou du comportement sans raison évidente, et la catégorie C aux besoins d'élèves issus de milieux défavorisés (voir les définitions plus loin). Les différents cadres conceptuels auxquels les pays ont recours pour répondre aux besoins de ces élèves sont illustrés dans l'indicateur C6 de l'édition 1998 de *Regards sur l'éducation* et traités plus en détail dans OCDE, 2000. L'analyse révèle que certains pays (l'Italie et la République tchèque, par exemple) incluent dans leur classification nationale uniquement les élèves souffrant d'incapacités médicalement reconnues, autrement dit ceux qui appartiennent à la catégorie A, alors que la Turquie englobe les enfants précoces et surdoués et d'autres pays encore, des enfants diversement défavorisés (c'est le cas de la Suisse par exemple).

Les différents pays recensent des proportions très variables d'élèves ayant besoin d'un soutien supplémentaire mais les écarts constatés sont parfois attribuables à l'interprétation différente donnée aux catégories. Il ressort du graphique C5.1 que la proportion d'élèves auxquels des ressources supplémentaires sont accordées pour les aider à suivre le cursus normal varie considérablement selon les pays : elle varie ainsi de 41 à moins de 1 pour cent de l'effectif total scolarisé dans le primaire et le premier cycle du secondaire. Lorsque cela est possible, les données sont indiquées séparément pour les catégories internationales A, B et C en proportion de l'effectif total scolarisé à ces deux niveaux d'enseignement. Dans les pays où les élèves bénéficiant de ressources supplémentaires représentent une forte proportion, ils relèvent pour la plupart de la catégorie C. L'édition de 1998 de *Regards sur l'éducation* (voir tableau C6.5) fournit une mesure indirecte de l'ampleur des ressources supplémentaires consenties sous la forme de taux d'encadrement plus favorable. Pour les élèves classés dans la catégorie A, le nombre d'élèves par enseignant se situe entre 2,3 et 8,6 dans les écoles spéciales et entre 1.7 et 10.7 dans les classes spéciales des écoles ordinaires. Dans les classes ordinaires, en revanche, le nombre d'élèves par enseignant va de 9.5 à 27.9. Il est donc évident que les ressources supplémentaires allouées peuvent être considérables et jouer en faveur des élèves éprouvant les plus grandes difficultés.

Une taxinomie cohérente à l'échelle internationale permet de répartir en trois catégories les élèves bénéficiant de ressources supplémentaires.

Dans les grandes lignes, la catégorie A correspond aux besoins résultant d'une déficience, la catégorie B aux besoins des élèves qui souffrent de troubles de l'apprentissage ou du comportement sans raison évidente, et la catégorie C aux besoins d'élèves issus de milieux défavorisés.



La proportion d'élèves qui bénéficient de ressources supplémentaires varie de 41 à moins de 1 pour cent de l'effectif total scolarisé dans le primaire et le premier cycle du secondaire.

Structures accueillant les élèves souffrant de handicaps, de troubles de l'apprentissage, du comportement ou émotionnels, et les élèves défavorisés

On observe des différences très marquées d'un pays à l'autre en termes de structures dans lesquelles les élèves de catégorie A sont scolarisés : écoles spéciales, classes spéciales ou classes ordinaires.

Les structures éducatives qui accueillent les élèves souffrant d'incapacités présentent un intérêt particulier du point de vue des mesures à prendre. Le graphique C5.2 indique les structures dans lesquelles ces élèves (classés dans la catégorie internationale A) sont scolarisés : il peut s'agir d'écoles spéciales, de classes spéciales ou de classes ordinaires. On observe des différences particulièrement marquées puisque, dans certains pays, très peu d'élèves handicapés sont scolarisés dans des écoles spéciales (aux États-Unis et en Italie, par exemple) alors que dans d'autres, les écoles spéciales accueillent plus de 60 pour cent des élèves de cette catégorie (en Communauté flamande de Belgique, en France, en Grèce, en Hongrie, aux Pays-Bas et en République tchèque notamment). Le débat se poursuit sur l'opportunité ou non d'intégrer les élèves appartenant à la catégorie A dans des établissements scolaires ordinaires, et cet indicateur répond aux besoins de suivre l'évolution de la situation.

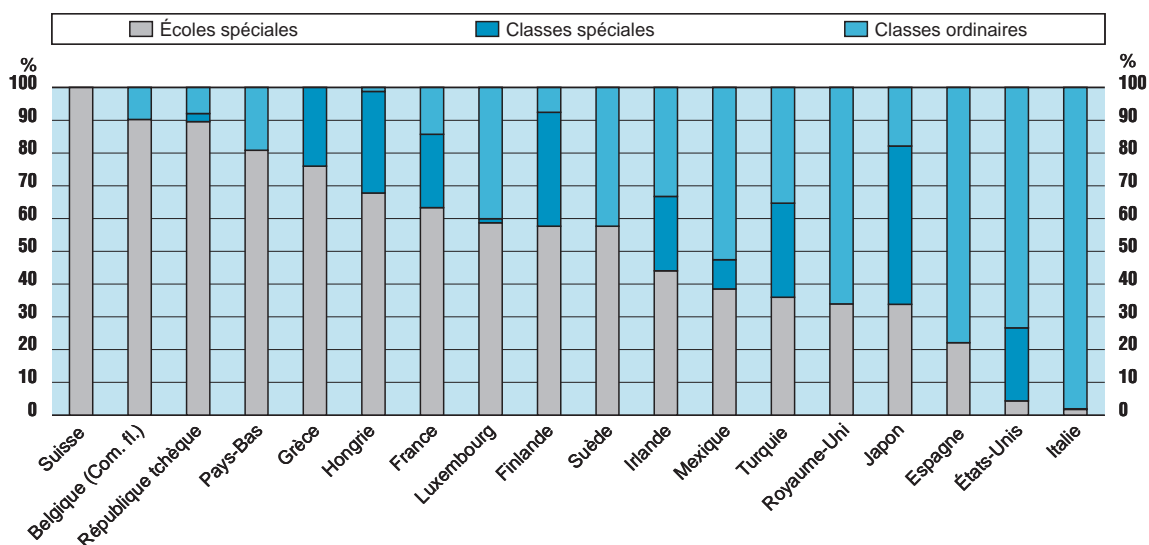
La répartition, selon la structure d'accueil, des élèves bénéficiant de ressources spéciales varie d'une catégorie à l'autre. Dans le tableau C5.3, ces élèves sont ventilés par structure d'accueil et par catégorie internationale – A, B ou C.

Disparités entre filles et garçons

Dans tous les pays pour lesquels on dispose de données, la proportion de garçons dépasse celle des filles.

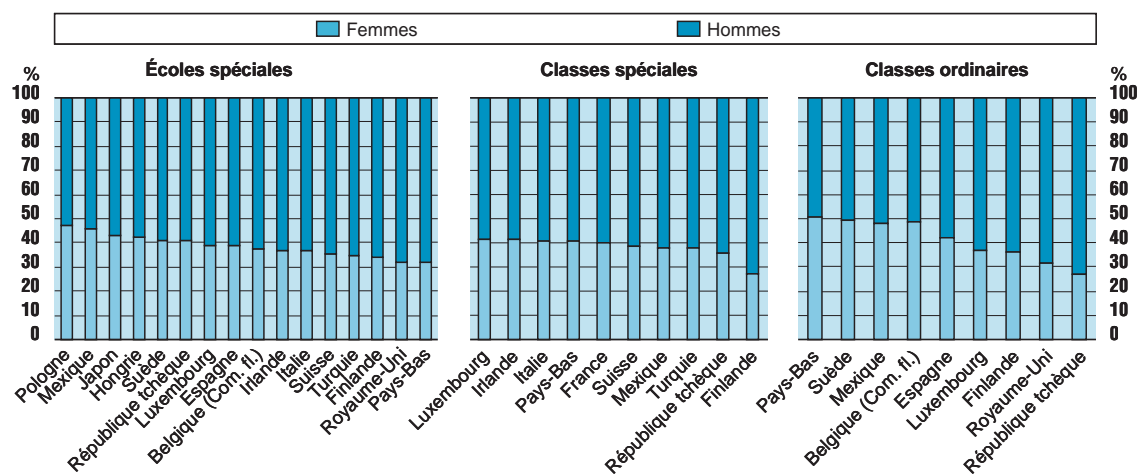
Le graphique C5.3 indique la proportion de garçons et de filles auxquels des ressources supplémentaires sont accordées pour les aider à accéder au cursus normal, selon la structure dans laquelle ils sont scolarisés – écoles spéciales, classes spéciales ou classes ordinaires. Un point mérite d'être noté : dans tous les pays pour lesquels on dispose de données, la proportion de

Graphique C5.2. Répartition selon la structure d'accueil des élèves classés dans la catégorie transnationale A bénéficiant de ressources supplémentaires afin d'accéder au programme (1999)



Les pays sont classés par ordre décroissant de la proportion d'élèves dans les écoles spéciales.
Source : OCDE. Tableau C5.2.

Graphique C5.3. Répartition des élèves bénéficiant de ressources supplémentaires dans l'enseignement primaire et dans le premier cycle du secondaire, selon le sexe et la structure d'accueil (1999)



Les pays sont classés par ordre décroissant de la proportion de femmes.
Source : OCDE. Tableau C5.4.

garçons dépasse celle des filles. Dans les écoles spéciales et dans les classes spéciales, les effectifs masculins représentent entre 53 et 83 pour cent, mais de plus grandes variations s'observent dans les classes ordinaires. En France, par exemple, le nombre de garçons et de filles est quasiment égal alors que dans la République tchèque, les garçons représentent près de 73 pour cent des effectifs (voir tableau C5.4).

■ DÉFINITIONS ET MÉTHODOLOGIE

Les élèves souffrant d'incapacités, de troubles d'apprentissage ou du comportement, ou défavorisés, sont définis sur base des ressources publiques et/ou privées supplémentaires fournies pour le financement de leur formation. Par « ressources supplémentaires », on entend les ressources mises à disposition en plus de celles qui le sont généralement pour les élèves suivant sans difficulté un cursus normal. Les ressources peuvent être de natures diverses. Il peut s'agir, par exemple, de ressources en personnel (un taux d'encadrement plus favorable, des enseignements supplémentaires), de ressources matérielles (aides techniques et matériel spécialisé – appareils auditifs, par exemple – aménagements dans les salles de classe, matériels pédagogiques spécialisés) et de ressources financières.

Les données proviennent d'une enquête spéciale de l'OCDE sur les élèves bénéficiant de ressources supplémentaires pour accéder au programme scolaire ordinaire, qui a été entreprise en 2000 et 2001.

Les chiffres relatifs aux catégories nationales d'élèves souffrant d'incapacités, de troubles de l'apprentissage et de handicaps, ont été regroupés en trois catégories internationales A, B et C.

- La catégorie A désigne les besoins éducatifs pour lesquels il existe une norme sur laquelle un large accord intervient – les élèves aveugles et malvoyants, les élèves sourds et malentendants, les élèves handicapés mentaux sévères et profonds, les polyhandicapés, etc.

- La catégorie B désigne les besoins éducatifs des élèves éprouvant des difficultés d'apprentissage qui ne semblent pas directement ou principalement imputables à des facteurs qui conduiraient à les classer dans les catégories A ou C.
- La catégorie C désigne les besoins éducatifs dont on pense qu'ils découlent principalement de facteurs socio-économiques, culturels ou linguistiques.

Les établissements spéciaux sont des structures distinctes, ne relevant pas de la même administration que les établissements scolaires ordinaires. Les classes spéciales sont des classes ou des unités rattachées à des écoles ordinaires.

Pour calculer le pourcentage d'élèves ayant besoin de ressources supplémentaires, indiqué dans le tableau C5.1, on a divisé le nombre d'élèves dans cette situation par le nombre total d'élèves scolarisés dans le primaire et dans le premier cycle du secondaire (multiplié par 100). Les chiffres relatifs aux élèves ayant besoin d'un soutien supplémentaire sont établis sur la base d'une scolarisation à temps complet. Les données se réfèrent à l'année scolaire 1998/99. Les chiffres couvrent tant les établissements publics que privés.

Élèves bénéficiant de ressources supplémentaires pour accéder à l'éducation scolaire

Tableau C5.1. Élèves bénéficiant de ressources supplémentaires dans l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire (1999)

Nombre d'élèves dans les catégories transnationales A, B et C bénéficiant de ressources supplémentaires, en pourcentage de l'effectif total d'élèves scolarisés dans l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire, et de l'effectif total bénéficiant de ressources supplémentaires

	En pourcentage de l'effectif total scolarisé dans l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire			En pourcentage de l'effectif total bénéficiant de ressources supplémentaires			
	Total	Catégorie transnationale			Catégorie transnationale		
		A	B	C	A	B	C
Belgique (Com. fl.)*	19.1	1.2	9.3	8.7	6.1	48.6	45.4
République tchèque	8.9	3.8	0.5	4.6	42.9	5.5	51.6
Finlande	22.3	1.3	19.9	1.0	5.8	89.5	4.7
France*	18.7	2.9	1.7	14.1	15.7	9.1	75.2
Grèce*	11.0	0.4	0.9	9.7	3.8	7.9	88.3
Hongrie*	20.0	4.4	a	15.6	22.1	a	77.9
Irlande*	27.8	3.2	7.7	16.9	11.4	27.8	60.8
Italie*	2.1	2.1	a	a	100.0	a	a
Japon	m	1.2	m	0.2	m	m	m
Luxembourg*	2.9	2.1	0.5	0.2	73.4	18.3	8.3
Mexique*	23.3	0.7	1.3	21.3	2.9	5.8	91.3
Pays-Bas	25.4	2.1	7.5	15.8	8.1	29.7	62.2
Pologne*	1.1	1.1	a	n	95.7	a	4.3
Espagne	7.1	2.5	2.0	2.6	35.2	28.2	36.6
Suède*	8.0	1.8	m	6.1	m	m	m
Suisse*	5.9	1.7	3.9	0.3	29.0	65.4	5.5
Turquie*	0.3	0.3	n	a	99.3	0.7	a
Royaume-Uni*	18.8	2.5	16.3	a	13.4	86.6	a
États-Unis*	41.2	5.6	8.2	27.5	13.6	19.8	66.6

* Voir les notes en annexe 3.

Source : OCDE.



Tableau C5.2. Structure d'accueil des élèves bénéficiant de ressources supplémentaires dans l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire (1999)

Nombre d'élèves bénéficiant de ressources supplémentaires en pourcentage de l'effectif total d'élèves scolarisés dans l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire et répartition des élèves classés dans la catégorie transnationale A, selon la structure d'accueil

	Élèves bénéficiant de ressources supplémentaires en pourcentage de l'effectif total d'élèves scolarisés dans le primaire et le premier cycle du secondaire			Répartition selon la structure d'accueil des élèves classés dans la catégorie transnationale A		
	Écoles spéciales	Classes spéciales	Classes ordinaires	Écoles spéciales	Classes spéciales	Classes ordinaires
Belgique (Com. fl.)*	4.8	0.2	14.2	90.3	a	9.7
République tchèque	4.1	0.8	3.9	89.6	2.5	8.0
Finlande	1.9	1.3	19.1	57.7	34.8	7.6
France*	1.9	2.4	14.4	63.3	22.4	14.3
Grèce*	0.4	0.9	9.7	76.0	24.0	x
Hongrie*	3.0	1.4	15.7	67.8	31.0	1.2
Irlande*	1.1	0.7	25.9	44.0	22.7	33.3
Italie*	n	n	2.1	1.7	0.2	98.1
Japon	0.4	0.6	0.2	33.8	48.3	17.9
Luxembourg*	1.3	0.4	1.2	58.7	1.3	40.1
Mexique*	1.1	0.2	22.1	38.5	8.9	52.6
Pays-Bas	5.5	3.5	16.4	80.8	a	19.2
Pologne*	1.1	m	m	100.0	m	m
Espagne*	0.5	x	6.5	22.1	x	77.9
Suède*	1.1	m	6.9	57.6	a	42.4
Suisse*	1.7	4.2	m	100.0	a	a
Turquie*	0.1	0.1	0.1	36.0	28.7	35.3
Royaume-Uni*	0.9	x	17.9	33.9	x	66.1
États-Unis	0.5	2.8	38.0	4.3	22.3	73.4

* Voir les notes en annexe 3.

Source : OCDE.

Tableau C5.3. Répartition des élèves bénéficiant de ressources supplémentaires afin d'accéder au programme de chaque catégorie transnationale, selon la structure d'accueil (1999)

	Écoles spéciales			Classes spéciales dans les écoles ordinaires			Classes ordinaires dans les écoles ordinaires		
	Catégorie transnationale			Catégorie transnationale			Catégorie transnationale		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Belgique (Com. fl.)*	22.1	28.3	49.6	a	a	100.0	0.8	55.9	43.3
République tchèque	82.8	11.9	5.3	11.2	a	88.8	7.7	a	92.3
Finlande	38.8	61.2	n	35.2	64.8	n	0.5	94.0	5.5
France*	100.0	a	a	27.2	69.9	3.2	2.9	a	97.1
Grèce*	79.6	20.4	n	11.3	88.7	a	x	n	100.0
Hongrie*	100.0	a	n	100.0	a	n	0.3	a	99.7
Irlande*	87.5	6.9	5.6	99.0	1.0	a	4.1	29.9	66.0
Italie*	100.0	a	a	100.0	a	a	100.0	a	a
Japon	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Luxembourg*	96.0	4.0	n	6.9	30.6	62.5	70.2	29.8	m
Mexique*	25.1	2.8	72.1	33.1	66.9	a	1.6	5.4	93.0
Pays-Bas	30.2	69.8	a	a	100.0	a	2.4	1.2	96.4
Pologne*	95.7	a	4.3	m	m	m	m	m	m
Espagne*	100.0	a	a	x	x	x	29.8	30.5	39.7
Suède*	100.0	a	a	a	a	m	m	m	m
Suisse*	100.0	n	n	n	92.2	7.8	n	m	m
Turquie*	99.5	0.5	a	100.0	n	a	98.4	1.6	a
Royaume-Uni*	91.9	8.1	a	x	x	a	9.3	90.7	a
États-Unis*	47.9	52.1	a	45.6	54.4	a	10.9	16.8	72.3

* Voir les notes en annexe 3.
Source : OCDE.

Tableau C5.4. Répartition des élèves bénéficiant de ressources supplémentaires dans l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire selon le sexe et la structure d'accueil (1999)

	Écoles spéciales			Classes spéciales			Classes ordinaires	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
Belgique (Com. fl.)*	62.4	37.6	République tchèque	64.1	35.9	Belgique (Com. fl.)	50.8	49.2
République tchèque	59.3	40.7	Finlande	72.8	27.2	République tchèque	73.1	26.9
Finlande	65.8	34.2	France*	60.1	39.9	Finlande	64.0	36.0
France*	73.6	26.4	Irlande*	58.9	41.1	Luxembourg*	63.3	36.7
Grèce*	62.4	37.6	Italie	59.5	40.5	Mexique	52.2	47.8
Hongrie*	57.6	42.4	Luxembourg*	58.8	41.2	Pays-Bas	50.4	49.6
Irlande*	62.9	37.1	Mexique	61.9	38.1	Espagne	58.2	41.8
Italie	63.4	36.6	Pays-Bas	59.1	40.9	Suède*	50.7	49.3
Japon*	57.1	42.9	Suisse*	61.1	38.9	Royaume-Uni*	68.1	31.9
Luxembourg*	60.8	39.2	Turquie*	62.0	38.0			
Mexique	54.1	45.9						
Pays-Bas	68.3	31.7						
Pologne*	52.7	47.3						
Espagne*	61.1	38.9						
Suède	58.7	41.3						
Suisse*	64.6	35.4						
Turquie*	65.1	34.9						
Royaume-Uni*	68.2	31.8						

* Voir les notes en annexe 3.
Source : OCDE.